



# **REGLEMENT**

## **« OMAHA BEACH OUTDOOR »**

**11<sup>ème</sup> édition**

**Samedi 29 Aout 2020**

Eolia Normandie

Communauté de Pleine Nature d'Omaha Beach

[www.eolia-normandie.com](http://www.eolia-normandie.com) / [www.omaha-beach-outdoor.com](http://www.omaha-beach-outdoor.com)

## Sommaire

1. Généralités .....	3
1.1 Organisateur .....	3
1.2 Engagement et déontologie Eco-citoyenne.....	3
1.3 Assurance et responsabilité civile .....	3
1.4 Droit à l'image .....	3
1.5 Cas de force majeure .....	3
2. Règles spécifiques.....	4
2.1 Présentation des épreuves .....	4
2.2 Catégorie d'âge des participants .....	4
2.3 Parcours .....	4
2.4 Programme horaire .....	5
2.5 Conformité médicale .....	5
2.6 Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription.....	5
2.7 Limitation des places .....	6
2.8 Droits de participation.....	6
2.9 Retrait des dossards .....	6
2.10 Port du dossard .....	6
2.11 Ravitaillement.....	6
2.12 Chronométrage.....	7
2.13 Mise « Hors Course » d'un concurrent .....	7
2.14 Classements et résultats.....	7

# 1. Généralités

## Organisateur

« *Omaha Beach Outdoor* » est une manifestation de sports liés à l'itinérance de la personne. Elle est organisée par le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach (communément dénommé « *Eolia Normandie* »), association loi de 1901. Elle regroupe des épreuves de trail running, de marche pédestre classique, de marche pédestre nordique, de marche aquatique ( dit Longe Côte ), de VTT et de fat bike qui se déroulent en mode « compétition » ( avec classement et chronométrage ) ou en mode « loisir ».

## Engagement et déontologie Eco-citoyenne

L'inscription à « *Omaha Beach Outdoor* » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Elle implique le respect de l'environnement et de la nature (règles ad hoc), notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves de la manifestation. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait ledit règlement.

## Assurance et responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Il décline toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

## Cas de force majeure

Etant donné le contexte actuel de la crise sanitaire lié au COVID19, l'organisation peut être amené à tout moment d'annuler la course, dans ce cas notre association proposera un avoir valable pour tout événement de l'année 2021 ou un remboursement. En revanche si le certificat médical n'est pas produit à l'organisateur ou à son prestataire (Normandie Course à pied), au plus tard minuit, à la date du 17 Août 2020, aucun remboursement ne pourra être effectué.

## 2. Règles spécifiques

### ■ Présentation des épreuves et de la logistique de la manifestation :

Les épreuves ( compétitives ou non ) de course à pied, marche nordique et marche pédestre classique, marche pédestre nordique, VTT et Fat Bike se déroulent sur sentiers, chemins, plage, routes et vélo route balisés, et sont réalisées sur 3 parcours dit en boucle sur le territoire dit Omaha Beach et ses alentours. Les communes traversées ont donné leur accord à la manifestation. Les départs seront donnés et les arrivés seront constatées entre le Monument Signal et le Monument des Braves sur la Plage de la commune de Saint Laurent sur Mer.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 il n'y aura pas de village de tente. Les inscriptions des participants, les confirmations d'inscription, les fournitures de certificat médical ou autre documents assimilés, le retrait des bracelets de participation, le retrait des puces électroniques de chronométrage, l'obtention du lot au participant se feront par voie électronique et postale préalablement à la tenue de la manifestation le 29 Août et selon le rétroplanning suivant :

- ouverture des formalités d'inscription le 1 er Juillet 2020
- clôture des formalités d'inscription en ligne le 21 Aout 2020
- envoi des pièces et documents de participation au plus tard le 23 Août 2020
- possibilité de s'inscrire sur place à Colleville sur mer, jusqu'à l'avant-veille de la course (27/08/2020) à Lieu-dit le Cavey – 14710 COLLEVILLE SUR MER de 10h à 17h

Les épreuves sont dénommées comme suit :

- « Marche pédestre classique 20 km (mode Loisir) » .
- « Marche pédestre classique 10 km (mode Loisir) »
- « Marche pédestre nordique 10 km ( mode Loisir ou Compétition ) »
- « Marche pédestre nordique 5 km ( mode Loisir ou Compétition ) »
- « Marche pédestre aquatique 5 km ( mode Loisir ) »
- « Roulage VTT & Fat Bike 20 Km ( mode Loisir )
- « Trail Run 20 Km ( mode Compétition ) »
- « Trail Run 10 Km ( Mode Compétition )
- « Trail Run 5 Km ( Mode Compétition )

Les distances peuvent varier en fonction des contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés. Le rassemblement des participants pour les départs à suivre aura lieu Esplanade des Braves à Saint Laurent sur Mer ( 14710 ) . Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées à Saint Laurent sur Mer sur l'esplanade des braves en plusieurs endroits .

La sortie Loisir de Longe Côte se déroule dans le domaine public maritime sur la Commune de Saint Laurent sur Mer

Aucune épreuves ne se déroule sur le territoire de la Zone de Protection Spéciale ( ZPS FR2510099 ) dite du Bessin Occidental et l'organisateur déclare que la manifestation n'a pas d'incidence sur les espèces animales évoluant dans les aires de pratiques.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 les participants seront invités à respecter les gestes barrières et à pratiquer en mode statique la distanciation physique suffisante conforme aux règles en vigueur. L'information sera diffusée par tous moyens avant la tenue et pendant la tenue de la manifestation.

Il n'y aura pas de « village » de participants ( et donc pas de tente de barnum excepté la tente du Comité d'organisation et celle des Secours le cas échéant) et pas de remise des prix organisée avec estrade et attroupement . La promulgation des résultats se fera à posteriori sur le site internet dédié ou sur les réseaux numériques sociaux ou encore par envoi d'un courriel . Le lot à chaque participant sera adressé par voie postale avant l'épreuve et devra être porté par tous . Le ravitaillement final sera distribué dans un sac remis à chaque participant. Les ravitaillements sur les parcours seront constitués principalement de solide et liquide sous sachet ou blister.

## ■ Catégorie d'âge des participants

- Pour toutes les épreuves en mode « compétition » : à partir des cadets (nés en 2004 et avant)

## ■ Parcours

Les parcours des courses à pied et marche nordique sont conformes au « règlement des courses Hors Stade 2020 » et au « Manuel Pratique de l'organisateur 2020 » (documents FFA).

Les parcours sont constitués d'espaces de sable sur la plage, de chemins de randonnées, de chemins de terre en plaine et sous-bois, de traversées d'ouvrage d'art (ponts / passerelles /escaliers / Blockhaus ), de passages le long de petits ruisseaux et de bâches d'eaux sur la plage, de traversées de champs et quelques chemins, ou traversées de routes à revêtement bitumineux représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque épreuve.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les tracés des parcours en cas de contraintes exceptionnelles et cela à tout moment avant ou pendant le déroulé des épreuves.

Tous les départs et arrivées sont donnés et jugés face au monument Les Braves situé à Saint Laurent sur Mer (14710).

## ■ Programme et horaires

Les départs auront lieu aux heures suivantes : (nouveaux horaires du 17/08/2020)

- 10 h 00 : « Le 20 km » en Fat Bike ou VTT
- 10 h 30 : « Le 20 km » et le « 10 km » en marche à pied classique
- 11 h 00 : « Le 5 km » en longe Côte
- 14 h 30 : « Le 10 km » et le « 5 km » en marche nordique
- 15 h 00 : « Le 20 km » en trail run (Allures rapide, moyenne et basse)
- 15 h 30 : « Le 10 km » en trail run (Allures rapide, moyenne et basse)
- 16 h 00 : « Le 05 km » en trail run (Allures rapide, moyenne et basse)

Pour toutes les épreuves et en raison de la crise sanitaire les participants seront attendus directement dans l'espace de départ 1 minute avant le départ. Ils resteront distants sur l'esplanade du Monument officiel de la WW2 ou sur la plage préalablement. Selon l'évolution de la crise sanitaire Il est possible qu'il y ait plusieurs départs pour chaque épreuve : Chaque participant devra donc signifier lors de son inscription son allure probable celle-ci lui donnant alors l'obligation à partir dans le départ de l'allure concernée.

Trail Run :

- allure – de 12 Km / heure
- allure de 10 Km à 12 km / heure
- allure + de 12 Km/heure

Marche Nordique :

- allure – de 6 Km / heure
- allure + de 6 km / heure

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau afin de pouvoir permettre le passage des coureurs sur la plage lors des départs.

En raison de la crise sanitaire il n'y aura pas de remises des prix des épreuves comme indiqué préalablement.

## **Conformité médicale**

Chaque concurrent doit fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre-indication de la pratique de la course à pied (ou marche nordique selon l'épreuve) en compétition. Tous les coureurs possédant une licence sportive à jour à un club affilié à la FFA, à l'UFOLEP (section athlétisme), la FFSGT (section athlétisme), ou la Fédération Française de Triathlon, FFCO, FFPM, UNSS UGSEL n'ont pas besoin de présenter un certificat médical : ils fournissent une photocopie de leur licence.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve sont assurées par l'organisateur conformément au règlement des courses hors stade et à l'esprit du « guide de l'organisation des trails 2020 ».

## **Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription.**

Le dossier d'inscription n'est valide et le participant définitivement enregistré que si et seulement si le dossier est complet et réceptionné « en ligne » par l'organisation (ou ses subrogés) au plus tard le 21 Aout 2020 (minuit) . Il n'y a pas d'inscription sur place et le paiement du droit d'inscription et des frais d'inscription se fait uniquement par paiement électronique sécurisé. Le prestataire de l'organisateur « Améthyste Création » (Normandie course à pied.com) est subrogé dans les droits de l'organisateur pour la perception et l'enregistrement du règlement du droits et des frais d'inscription perçu par le prestataire. Un certificat de participation est émis par le prestataire qui atteste que le dossier du concurrent est complet.

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires, la copie du certificat médical ou de la licence fédérale de l'année sportive en cours, le règlement du droit de participation. Les éventuels participants dont les dossiers seront incomplets à la date du 21 Aout 2020 (minuit) ne pourront pas participer aux épreuves. Si le paiement est effectué après cette date il ne sera pas remboursé.

## **Limitation des places**

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et le nombre des places est limité comme suit :

Marche pédestre classique 20km : 50

Marche pédestre nordique 10km : 50  
Marche pédestre nordique 5km :50  
Marche pédestre classique : 10 km : 50  
Fat Bike & VTT 20km : 50  
Longe côte 5km : 49  
Trail run 20km : 300  
Trail run 10km : 300  
Trail Run 5km : 100

Omaha Beach Outdoor 2020 n'enregistrera pas plus de 999 participants. Il n'y a pas de limitation pour chaque épreuve.

## **Droit de participation**

Afin de participer à la manifestation chaque coureur doit acquitter un droit de participation dont le montant est fixé comme suit :

- « Marche pédestre classique 20 km (mode Loisir) » : 10 €
- - « Marche pédestre classique 10 km (mode Loisir) » : 10 €
- - « Marche pédestre nordique 10 km ( mode Loisir ou Compétition ) » : 10€
- - « Marche pédestre nordique 5 km ( mode Loisir ou Compétition ) » : 10 €
- - « Marche pédestre aquatique 5 km ( mode Loisir ) » : 5 €
- - « Roulage VTT & Fat Bike 20 Km ( mode Loisir ) : 15 €
- - « Trail Run 20 Km ( mode Compétition ) » : 20 €
- - « Trail Run 10 Km ( Mode Compétition ) :15 €
- « Trail Run 5 Km ( Mode Compétition ) :10 €

Le droit de participation comprend les frais de l'inscription, le matériel de chronométrage, les ravitaillements spécifiques, un bracelet de participation, la prise en charge des frais de secours et d'urgence, la prise charge de l'entreprise d'ambulance, un lot à chaque participant, les dotations podiums. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Montant de 10€ en sus en cas de perte ou de non-restitution de la puce.

## **Ravitaillement et secours**

Les participants aux épreuves évoluent en semi-autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides pour les épreuves de 20 Km . Cependant L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillements solides et liquides sous emballage et un dispositif secours conforme au « guide de l'organisateur des Trails 2020 » tous les 5 Km.

L'emplacement et le nombre des dispositifs « Ravitaillement des Participants » et « Secours au Participants » sont décrits sur la carte des épreuves qui seront affichés près de la ligne de départ sur l'esplanade du monument signal à Saint Laurent sur Mer.

## **Chronométrage**

Les épreuves d' « *Omaha Beach Trail* » en compétition seront chronométrées par un système RFID.

## **Mise « Hors Course » d'un concurrent**

Tout concurrent mis hors course pour quelque cause que ce soit par l'organisation et voulant poursuivre son parcours ne pourra continuer à courir le parcours emprunté qu'après avoir restitué son bracelet, et cela sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

## **Classements et résultats**

Pour chaque épreuve « compétition », sont classés les trois premiers participants au scratch et les trois premiers participants de chaque catégorie FFA, en distinguant hommes et femmes.

Le classement des podiums sera annoncé au micro ou par publication sur les réseaux sociaux ou sur le site internet dédié après la manifestation et les lots envoyés par voie postale électronique.

**Règlement établi le 20 Juillet 2020 pouvant être modifié jusqu' au 28 Aout 2020**